

Ville, Migrations, Intégrations

Accueil personnalisé, digne et citoyen

Respectable Loge, Art & Lumières, Orient de Lyon, Région 6

Mots-clefs : Droit, Migrants, Accueil, Ville, Décentralisation

L'Accueil des migrants et la crise sanitaire

La crise sanitaire de la COVID-19 a fragilisé encore plus les populations les plus pauvres et en détresse, les sans-abris et notamment les populations migrantes en Europe, réfugiés et demandeurs d'asile, du fait de leurs situations précaires de santé et de leurs conditions de logement d'accueil. Ces dernières, souvent insalubres et surpeuplées, favorisent l'émergence de clusters en France et en Europe.

La crise sanitaire a par ailleurs amplifié l'instrumentalisation populiste dirigée contre les migrants avec le risque que la restriction ou la fermeture éventuelle des voies légales d'immigration (le regroupement familial, le travail saisonnier, mais aussi les accords bilatéraux d'immigration de travail), conduise à développer la clandestinité et à favoriser la non-contrôlabilité de la pandémie.

Un accueil digne et citoyen des migrants, s'impose désormais, non seulement pour répondre aux principes et valeurs de solidarité hospitalière de la France et de l'Europe, mais aussi pour concourir à la sécurité sanitaire des citoyens.

La crise sanitaire et le retour d'expérience de la première vague du virus ont montré que, pour être performante, efficace et rapide, la gestion de la crise sanitaire devait être décentralisée vers les Villes et coordonnée par les Régions dont les problématiques étaient bien différentes d'une Région à l'autre. Comme pour la gestion de la crise sanitaire, le besoin de clarification des responsabilités entre l'État et la Ville est nécessaire. En effet, l'accueil digne des populations migrantes doit être décentralisé vers les Villes et les Territoires ruraux des Régions qui ont des problématiques et des besoins différents d'une Ville ou d'une Région à l'autre. Car c'est la ville qui, directement confrontée aux populations migrantes, se trouve de fait au cœur du dispositif d'accueil et peut développer avec les associations locales des politiques d'accueil et de solidarité hospitalière optimisées au plus près des besoins.

État des réflexions sur les villes et les migrations

De nombreux rapports et actes de colloques sur le sujet ont été publiés par des Experts internationaux de la Commission Européenne, des universitaires, des scientifiques, des philosophes, penseurs et autres témoins. Sous la direction de Patrick Boucheron, le Colloque du Collège France « Migrations, réfugiés, exil » constitue une base sérieuse, objective et solide rassemblant les enseignements, les témoignages et les propositions à l'automne 2016.

Sous l'égide du GODF, la RL Art & Lumières a récemment organisé un Colloque le 18 janvier 2020, moins d'un mois avant que les premiers confinements ne soient mis en place en Europe. Les Actes de ce Colloque ont été publiés. Les participants de ce Colloque ont émis sept propositions que l'on retrouvera synthétisées au § 3. Certaines de ces propositions ont remis en question nos idées reçues, nos certitudes. Mais n'était-ce pas l'objectif de ce Colloque que nous interroger sur notre rapport à l'Autre, sur notre engagement citoyen, sur notre vision du monde et des enjeux humains, sur l'adéquation de notre accueil de la population migrante aux principes et valeurs de la France et de l'Europe ?

Propositions

Sept lignes de force ressortent globalement des propositions émises lors du Colloque du 20 janvier 2020 :

1. Le droit à un accueil digne et citoyen de tout migrant ou demandeur d'asile, quel que soit son statut juridique, notamment dans la période d'attente d'instruction des démarches administratives (depuis l'inscription jusqu'à la décision juridique).

Cela concerne le droit à un accompagnement aux démarches administratives, à la prise en charge de la santé, au logement, aux études, à la formation professionnelle, à l'emploi et à la culture.

2. L'importance du rôle de la Ville dans l'accueil citoyen des migrants.

Ce rôle doit être renforcé par une décentralisation de l'État sur la gestion des migrants vers les Villes et les territoires ruraux des Régions, et par un décloisonnement des circuits financiers. L'objectif est de donner les moyens à la Ville et à la Région de développer une politique d'accueil au plus près des besoins de la Ville et de la Région, en s'appuyant sur les ressources humaines des Associations et ONG, dans le respect de la dignité de chaque migrant.

3. L'intérêt d'une politique d'accueil concertée, organisée et répartie à l'échelle européenne entre les grandes villes et les régions associées.

4. La nécessité d'organiser au niveau de la Ville un accueil citoyen et un pilotage personnalisé de chaque migrant et demandeur d'asile.

Il paraît nécessaire de mettre en place un accueil personnalisé avec une approche holistique (démarches administratives - apprentissage de la langue - santé - logement - formation professionnelle - emploi) couplée à un espace d'échange culturel, afin de faciliter l'émancipation, accélérer l'intégration et lutter contre le risque de communautarisme.

5. Le besoin de définir et d'inscrire dans la loi les droits et devoirs statutaires associés à la reconnaissance du citoyen/hébergeur, du citoyen/employeur et du citoyen/tuteur-référent d'un migrant.

6. Le besoin de développer dans la Ville des espaces et outils centralisés multilingues de communication et de concertation entre les différents acteurs (données médicales et suivi des démarches administratives, dans le respect de la loi « informatique et libertés » sur les données personnelles), afin d'optimiser les ressources et gagner en efficacité dans la mise en œuvre d'un programme d'accueil personnalisé à chaque migrant, pendant toute la période d'instruction juridique des dossiers.

7. La nécessité de créer des formations spécialisées d'accueil des populations précaires tant pour la Santé (ethnopsychologie médicale et santé des précarités) que pour la formation professionnelle (formation des Formateurs) et de reconnaître les entreprises formatrices.

Ce Colloque a aussi souligné l'importance que peuvent jouer les témoins en contribuant à l'élaboration de politiques adaptées d'accueil des migrants, tant au niveau de la Ville qu'à l'échelle européenne en lien avec les projets d'investissement de l'UE dans les pays d'origine.

Inscrire dans la loi le droit à un accueil personnalisé, digne et citoyen pour tout migrant ou demandeur d'asile, quel que soit son statut juridique (notamment pendant toute la durée d'instruction des démarches administratives et des demandes d'asile), accompagné d'une décentralisation de l'État vers les Villes de la gestion de l'accueil, d'un décloisonnement des circuits financiers et d'une politique d'accueil concertée entre les grandes villes européennes (exemple : Lyon – Turin – Vienne).

Ce droit à un accueil personnalisé et holistique concerne les démarches administratives, la prise en charge de la santé, le logement, les études, la formation professionnelle, l'emploi ainsi que le droit à un espace d'échange culturel afin de faciliter l'émancipation, accélérer l'intégration et lutter contre le risque de communautarisme.